

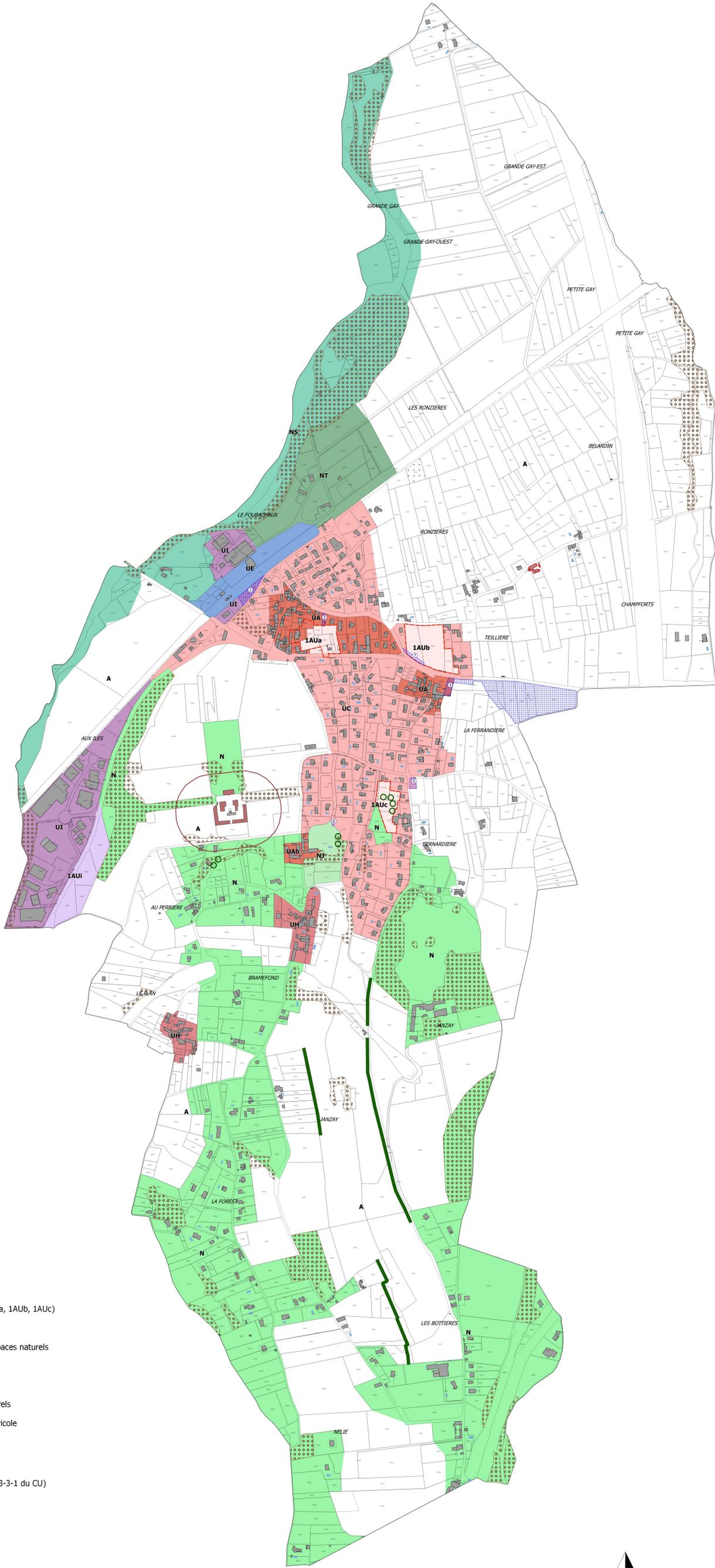
Modification n°1 du PLU

Règlement graphique
Plan d'ensemble de la commune (1/4000^{ème})



Lu pour être annexé à la délibération
Le Maire

Révision du PLU prescrite le 6 juillet 2008
PLU arrêté le 15 mai 2012
PLU approuvé le 10 septembre 2013



Légende

- UA : zone urbaine mixte ancienne
- UC : zone urbaine à vocation principale d'habitat
- UH : zone urbaine de hameau
- UE : zone urbaine à vocation d'équipements
- UI : zone urbaine à vocation d'activités
- 1AU : zone à urbaniser à vocation mixte (et les sous secteurs 1AUa, 1AUb, 1AUc)
- 1AUI : zone à urbaniser pour l'accueil d'activités économiques
- N : zone naturelle et forestière, à vocation de préservation des espaces naturels
- NJ : zone naturelle à vocation de préservation des parcs et jardins
- NT : zone naturelle à vocation sportive et de loisirs
- NS : zone naturelle stricte à protéger où existent des risques naturels
- A : zone agricole vouée exclusivement aux besoins de l'activité agricole
- Périmètre de réciprocité agricole
- Bâti agricole dont le changement de destination est autorisé (L 123-3-1 du CU)
- Orientations d'aménagement
- Emplacements réservés
- Espaces Boisés Classés
- Bâti protégé (L 123-1-5 7° du CU)
- Arbres protégés (L 123-1-5 7° du CU)
- Haies protégées(L 123-1-5 7° du CU)



0 250 500 m